

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

n° 02A/2021/HPNK+ / AMI / SER

Sélection d'une expertise en bio ingénierie médicale pour la réalisation d'études techniques et d'un plan d'équipement biomédical pour l'Hôpital

Provincial du Nord Kivu à Goma.

1. Contexte et justification de l'action

Dans le cadre de la Convention de Financement n° CD/FED/2016/038-165 (FED11) relative au Programme de renforcement de l'offre et développement de l'accès aux soins de santé en République démocratique du Congo (PRO DS) signée entre la République Démocratique du Congo et l'Union européenne, l'ONG ULB-Coopération a bénéficié de la part de l'Ordonnateur National du FED en R. D. Congo en juin 2021 d'une subvention destinée à financer l'action intitulée « Projet de réhabilitation de l'Hôpital Provincial du Nord Kivu » (HPNK+).

Afin de s'acquitter de son programme d'activités dans les meilleures conditions, et conformément aux conditions de la Convention référencée plus haut, l'ONG ULB Coopération, Maître d'Ouvrage de l'action, lance le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la sélection d'un consultant / expert biomédical (*personne physique indépendante et/ou personne morale au travers de Bureau d'études spécifiques*) en vue de constituer une liste de prestataires de services intéressés d'une part, par la réalisation d'études techniques dans le domaine d'ingénierie biomédicale hospitalière et l'élaboration de plan d'équipement s'intégrant au plan directeur de l'Hôpital Provincial du Nord Kivu (HPNK) et, d'autre part, par des prestations liées à l'élaboration de DAO, à l'évaluation d'offres et au contrôle et suivi de marchés de fournitures de matériel et mobilier médicaux, et capables de les mener à bien dans les délais impartis

2. Mission du consultant / expert biomédical

Le « consultant / expert biomédical » accomplira dans son domaine et dans le cadre de sa mission, les activités et tâches principales suivantes :

- Etablir l'état des lieux des équipements biomédicaux existants et identifier les besoins par service, en fonction des budgets disponibles et des axes prioritaires du projet médical du Projet d'Etablissement Hospitalier (PEH) de l'HPNK en termes de réhabilitation/construction d'infrastructures ; le tout pour améliorer la qualité des soins et l'offre de services pour les malades référés des formations sanitaires de la province du Nord Kivu en général et des hôpitaux généraux de zones de santé en particulier;
- Préparer et proposer un plan d'équipement cohérent s'intégrant parfaitement au Plan Directeur Immobilier, l'une des composantes du PEH de l'HPNK dont l'élaboration sera confiée à un Bureau de Maîtrise d'Œuvre (BMO) à recruter.

Ce plan architectural d'équipements biomédicaux précisera de manière détaillée la répartition spatiale des items envisagés pour les différents services, actuels et futurs, avec un descriptif global des adaptations à envisager dans le plan immobilier à envisager, ainsi qu'une estimation budgétaire par phase selon les priorités arrêtées ,

L'étude menée devra entre autre :

- Etablir, en fonction des axes prioritaires du projet médical de l'HPNK, un estimatif des besoins en équipements biomédicaux requis en fonction du plateau technique actuel et futur de l'HPNK, (y compris le rétroplanning pour l'acquisition de ces équipements en fonction de l'avancement des travaux), le tout en veillant au respect respectant bonnes pratiques biomédicales en établissement de soins de santé et des normes en vigueur liées à la mise en œuvre des équipements médicaux et toutes réservations nécessaires pour les installations techniques électriques dans en République Démocratique du Congo ;
 - spécifier les implications sur les ouvrages à mettre en œuvre, en particulier en termes de construction (radioprotection, dimensionnement et structuration des espaces (auges de lavages, scialytique plafonnier, par ex.) et de réseaux (électricité, approvisionnement en eau & évacuation, fluides médicaux), et
 - proposer le meilleur compromis en termes de maintenance ultérieure et d'amortissement.
- En collaboration étroite avec la Direction de l'HPNK, l'équipe HPNK+ et celle de l'AT du Bureau de Maîtrise d'Œuvre (BMO chargé de l'élaboration de l'Avant-Projet Sommaire (APS) et de l'Avant-Projet Détaillé (APD), déterminer, sur base du plan d'équipement proposé, les priorités d'acquisition en termes d'équipements biomédicaux compte tenu des budgets disponibles et des contraintes éventuelles.
 - Après arbitrage sur les quantités et l'allotissement, rédiger les éléments constitutifs du Dossier d'Appel d'Offres, en particulier les spécifications techniques et les tableaux quantitatifs, en fonction des enveloppes disponibles.
 - Appuyer l'Assistance Technique (AT) du projet HPNK+ dans l'analyse/évaluation des offres d'équipements biomédicaux soumises par les fournisseurs, tant au niveau technique (contrôle par rapport aux spécifications techniques demandées, propositions de plan de formation et de son contenu et de celles envisagées en termes de service après-vente) , que financier (adéquation des coûts unitaires à la réalité du marché) et matérialiser cet appui par la transmission au comité d'évaluation d'un rapport d'analyse d'offres.
 - Appuyer si nécessaire, en termes de plan d'équipement médical, l'AT du projet HPNK+ dans la validation de l'APD pour la première tranche de travaux lors des réunions prévues avec le comité de pilotage provincial et national.
 - Appuyer l'AT du projet HPNK+ dans le suivi et contrôle des marchés de fournitures à la réception provisoire des fournitures biomédicales notamment, au moment de leur livraison (contrôle de la conformité et des états des items et autres pièces de rechanges livrés en fonction des conditions de conditionnement demandée, et contrôle des certificats d'origine présentés pour chaque item), installation et mise en route, et pour les activités liées aux formations /renforcements de capacité des personnels (santé et maintenance)
 - Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée par l'AT du projet HPNK+

3. Qualification du consultant / expert biomédical

Qualifications et compétences :

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur biomédical (niveau bac+5 ou plus),
- Parfaite maîtrise du français écrit et parlé;

Expérience professionnelle générale :

- Justifier d'un minimum de 8 ans d'expérience dans le domaine de l'expertise biomédicale, dont *3 années dans le cadre de projets hospitaliers dans des pays en développement,*

- 
- Justifier d'un minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine de la programmation et de la passation de marchés des équipements biomédicaux, dont *3 années dans le cadre de projets hospitaliers dans les pays en développement.*

Expérience professionnelle spécifique :

- Haut niveau de compétence et expérience internationale (au moins 5 ans) en équipement de structures de santé, en particulier dans des pays qui présentent une organisation des systèmes de santé et des contraintes voisines de celles de la RDC (disponibilité des fournisseurs, maintenance, ...),
- Avoir une (1) expérience confirmée dans la gestion de maintenance d'un hôpital est un atout,
- Avoir mené et participé à au moins deux (02) projets dans l'acquisition, l'installation et la maintenance des équipements biomédicaux pour des structures sanitaires équivalentes à celles du HPNK,
- Bonne maîtrise des logiciels MS Office et des aptitudes pour le dessin technique et une capacité de lire des plans d'architecture et plans d'exécution ,
- Capacité d'écoute, de travailler en équipe multiculturelle et de négocier un scénario qui tienne compte des avis des membres de l'Equipe du projet HPNK+, celle de l'Hôpital Provincial du Nord Kivu et celle du Bureau de Maîtrise d'œuvre en charge de l'élaboration de l'Avant-Projet Sommaire (APS) et celle de l'Avant-Projet Détaillé en vue de la programmation et la réalisation de travaux de réhabilitation/construction ainsi que leur contrôle et suivi jusqu'à leur réception ,
- Connaissance des procédures de l'Union européenne est un avantage,
- Une bonne connaissance des systèmes de santé dans les pays en développement et/ou ceux de la RDC ou d'Afrique centrale est un avantage ,
- Connaissance du contexte de travail dans la partie Est de la RDC est un atout.

4. Constitution du dossier candidature

Les « consultants indépendants » et les « bureaux d'études » spécialisés dans le domaine de l'ingénierie biomédicale et intéressés par la réalisation de la mission décrite au point précédent, produiront **une lettre/courrier précisant leur intérêt et leur motivation pour les tâches/activités à mener.**

Ce **courrier** sera **accompagné d'un dossier** constitué comme suit :

4.1 Pour les consultants indépendants spécialisés dans le domaine d'études visés (*entité « personne physique »*)

Le dossier de candidature du « consultant indépendant » comprendra **obligatoirement** sous peine de rejet, **les documents suivants** :

- Un curriculum vitae actualisé** au 30 septembre 2021, présenté selon le modèle européen, daté et signé;
- Les copies des diplômes et certificats/attestations de formation**, certifiés conformes à l'original ;
- Les attestations de travail confirmant les postes et fonctions occupés par le postulant et portés sur le CV ;**
- Au moins trois (3) références probantes confirmant le CV et l'expérience du candidat** (avec nom, prénom, fonction, nom de la société, numéro de téléphone et adresse électronique)

- 
- e. **Une copie de pièce d'identité** (carte d'identité nationale ou du passeport) du candidat/postulant **accompagné d'un certificat de résidence et d'un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de 3 mois**, délivrés par les autorités locales du lieu de résidence du candidat ;
 - f. **Une attestation/déclaration de disponibilité pour l'exécution**, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du HPNK+, **de missions d'expertise perlée et/ou d'appui en court terme, comprenant des phases de missions de terrain et de télétravail** :
 - **de février à avril 2022** pour la partie « études & processus d'évaluation d'offres de fournitures biomédicales », et
 - **de février à avril 2023** pour la partie « suivi/contrôle de marchés de fournitures biomédicales » à l'occasion des livraisons, installations, mises en route et réceptions provisoires desdits équipements ;
 - g. Tout renseignement additionnel que le « consultant indépendant » juge pertinent de porter à la connaissance de l'équipe d'ULB-Coopération en charge du projet HPNK+.

4.2 Pour les entreprises / sociétés / bureaux d'expertise (entité « de droit privé/public ayant une forme juridique ») :

- 4.2.1 Les **documents relatifs au(x) statuts juridique(s)** de l'«entreprise/société» ainsi que les **documents administratifs** se rapportant au RC, NIF, n° de TVA et ceux relatifs à la sécurité sociale (CNSS) et aux services fiscaux (Impôts);
- 4.2.2 Les **bilans** de l'«entreprise/société» **des cinq (5) derniers exercices clos** ;
- 4.2.3 La **liste des moyens humains de l'«entreprise/société»**, avec les qualifications des personnels principaux et leur expérience en termes d'études dans le domaine technique envisagé

Par rapport au consultant / expert biomédical proposé par l'entreprise/bureau d'expertise, celui-ci a l'obligation de transmettre, sous peine de rejet, les éléments suivants se rapportant au « consultant » proposé :

- a. **Un curriculum vitae actualisé** au septembre 2021, présenté selon le modèle européen, daté et signé;
- b. **Les copies des diplômes et certificats/attestations de formation**, certifiés conformes à l'original ;
- c. **Les attestations de travail confirmant les postes et fonctions occupés par le postulant et portés sur le CV** ;
- d. **Au moins trois (3) références probantes confirmant le CV et l'expérience du candidat** (avec nom, prénom, fonction, nom de la société, numéro de téléphone et adresse électronique)
- e. **Une copie de pièce d'identité** (carte d'identité nationale ou du passeport) du candidat/postulant **accompagné d'un certificat de résidence et d'un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de 3 mois**, délivrés par les autorités locales du lieu de résidence du candidat ;
- f. **Une attestation/déclaration de disponibilité pour l'exécution**, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du HPNK+, **de missions d'expertise perlée et/ou d'appui en court terme, comprenant des phases de missions de terrain et de télétravail** :
 - **de février à avril 2022** pour la partie « études & processus d'évaluation d'offres de fournitures biomédicales », et

- **de février à avril 2023** pour la partie « suivi/contrôle de marchés de fournitures biomédicales » à l'occasion des livraisons, installations, mises en route et réceptions provisoires desdits équipements.

4.2.4 La **liste des travaux d'études et/ou des missions** (avec ou sans contrôle et suivi de marchés de fournitures) **réalisés par l' « entreprise / société/ bureau d'expertise » au cours des cinq (5) dernières années**, mentionnant l'état d'avancement des études et/ou des missions, et le(s) contact(s) du (des) client(s) (*noms, fonction, numéro(s) de téléphone, e-mail*) ;

Cette liste sera accompagnée du ou des **certificat(s) de bonne exécution** des travaux d'études / missions d'appui ou de maîtrise d'œuvre, menés à bien et/ou en cours de réalisation.

4.2.5 Tout renseignement additionnel que l' « entreprise/société » juge pertinent de porter à la connaissance de l' équipe d'ULB-Coopération en charge du projet HPNK+.

Remarque : *Chaque dossier complet qui accompagnera le courrier de soumission d'un postulant, devra être transmis en version PDF aux adresses électroniques mentionnées au point 5.*

5. Envoi des manifestations d'intérêts

Le(s) « consultants indépendants » et les responsable(s) d' « entreprise(s)/société(s)/bureau d'expertise » doivent envoyer **leur manifestation d'intérêt et leur dossier, par le moyen de leur choix** (courrier, postal, porteur ou courrier électronique), à l'adresse suivante:

Pr MITANGALA NDEBA Prudence
Chef de Projet HPNK+
c/o ULB-Coopération
1 Avenue de l'Hôpital
Goma – Nord Kivu
République Démocratique du Congo

Tél : +243 991 186 517
E-mail : <prudendeb@yahoo.fr> ,

avec copie obligatoire aux personnes suivantes :

<kennedy.kakule@ulb-cooperation.org> et <gerard.motkin@ulb-cooperation.org>

Les dossiers des « entreprises/sociétés » sont attendus pour le **mercredi 15 décembre 2021** au plus tard à **14h00**. (heure de Goma).

Pr MITANGALA NDEBA Prudence

Chef de projet HPNK+

La publication d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) n'engage nullement l'ONG ULB-Coopération, pouvoir adjudicateur, à mettre en œuvre le projet annoncé ni à consulter toutes les « entreprises/sociétés » ayant répondu à cet AMI.